

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 3

Artikel: Il faut des arbres pour respirer : Lausanne n'en aura jamais trop!

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut des arbres pour respirer

Lausanne n'en aura jamais trop!

52

Lausanne a la réputation d'une ville des plus vivables, assaillie certes de tous les maux qui menacent le citoyen, mais pas encore à un point dramatique. Lausanne la saine serait ainsi en bonne position quant à ses arbres et ses gazons. Les lauriers de Lausanne la verte sont-ils feuillus au point qu'elle puisse s'endormir sous leur ombre à la bonne saison? La comparaison avec d'autres cités dit-elle si le parc est suffisant, s'il suffit pour les services responsables de l'entretenir ou s'ils doivent le développer, et dans quelle mesure au moins souhaitable?

Il y a longtemps que le Service des parcs et promenades n'est plus un petit coin de l'administration où l'on se contente de soigner des plantes en serre. Il s'agit de comptabiliser l'acquis, de l'entretenir et de le développer. L'opinion est de plus en plus sensibilisée par le problème au point que la Direction des travaux n'aura jamais de quoi atermoyer. Elle le sait si bien que si une loi cantonale interdit l'abattage de tout arbre de plus de trente centimètres de diamètre à un mètre du sol (vingt-cinq centimètres à la campagne), une prescription communale a étendu l'interdiction de tout abattage sans autorisation, quel que soit l'arbre.

Le choix de l'arbre des villes

Mais la vie des villes ne permet pas de faire pousser ce qu'on veut. Il faut choisir les espèces réunissant des qualités compatibles avec les nombreux problèmes que posent le béton pour les racines, le sol pour la sève, l'espace pour le volume du feuillage, la pollution atmosphérique pour l'effet thérapeutique escompté. Les essais sont encore empiriques. Cela détermine et limite le choix à un nombre de plus en plus restreint d'espèces. Peupliers et tilleuls répondent assez bien à ces critères: feuilles lisses, racines pivotantes, cicatrisation rapide, grande résistance. Le marronnier, le platane, l'acacia, pour diverses raisons, s'effacent peu à peu de nos avenues, indépendamment des coupes sacrilèges dont ils seront de moins en moins victimes dans l'avenir.

Pourquoi plante-t-on d'aussi maigres arbustes, pourquoi ne transplante-t-on pas d'arbres majeurs? «Parce que de telles opérations coûtent très cher, répond M. Desarzens, chef du service intéressé. Et qu'un arbre majeur met plus de temps à s'adapter avant de poursuivre sa croissance.»

Pourquoi a-t-on coupé, en certains endroits, des arbres

majeurs irremplaçables? «Parce que souvent ils étaient malades.» On ne comprend cependant pas très bien qu'on ait décidé leur coupe, vu qu'ils étaient malades depuis longtemps, sans pour autant menacer de perdre l'équilibre.

Dans les locaux de la Bourdonnette, un vaste plan rural de la ville montre la répartition des espaces verts publics en fonction de leur accessibilité. L'idéal veut qu'on ait moins de 250 mètres à parcourir pour s'y rendre. Des cercles, centrés sur les surfaces de verdure, délimitent ainsi les zones normalement pourvues et celles qui le sont moins telles que l'avenue de Morges, l'ouest de Chauderon, Longeraie, Florimont, etc.

Dix-neuf mètres carrés chacun

Selon ses propres statistiques, la commune entretient plus de 2 500 000 mètres carrés d'espaces verts, y compris les cimetières, ce qui représenterait 19 m² par habitant. En ajoutant ses forêts du Jorat et de Vernand et les terrains des édifices publics, cela représenterait 137 m² par habitant. Ces deux quotas se situent au-dessus de ce qui est préconisé par de nombreux spécialistes. En Suisse, Schaffhouse vient en tête pour les espaces urbains, avec 22 m² par habitant. Lausanne est sensiblement au même niveau que Genève, devant Bienne, Berne, Bâle et Zurich loin derrière avec 8 m². Leningrad, sur le plan mondial, est une des mieux loties avec 22 m², ainsi que Vienne. Le Havre, première ville de France, n'offre que 13 m². Deux cent cinquante-cinq personnes travaillent à cet entretien, qui a coûté plus de 3 500 000 francs en 1971, soit 1 fr. 40 par m² et 26 fr. 72 par habitant. Au cours des dix dernières années, Lausanne a dépensé environ 2 000 000 de francs par an pour créer de nouveaux espaces, mais y compris l'aménagement des 70 hectares de Vidy.

La politique de développement se fonde sur trois grandes lignes: la création de nouvelles zones, la protection ou l'acquisition de propriétés verdoyantes, la vigilance quant aux nouvelles constructions.

La création de nouveaux espaces comporte un plan d'aménagement de circuit réservé aux piétons, cheminement à l'écart des voies automobiles, utilisant la verdure existante, devant recevoir au minimum un tapis de gazon en bordure.

Le plan fait apparaître des liaisons entre les promenades actuellement disponibles et des voies d'accès vers les zones vertes extérieures.

La vigilance à l'égard des constructeurs vise à encourager de nouvelles plantations, voire à conseiller des jardins suspendus, expérience encore peu concluante. Le Service des parcs et promenades reçoit tous les dossiers de demande de construction, même s'il n'y a pas d'arbres à abattre.

L'acquisition et le contrôle des propriétés privées fait l'objet des soins particuliers de la Direction des travaux. La propriété Lebel, à Béthusy, en est un exemple. Elle est en voie d'acquisition par la ville, qui a engagé des pourparlers avec les propriétaires, mais ceux-ci ne se sont pas encore prononcés. De toute manière, elle est déclarée zone inconstructible, de même que d'autres propriétés, sur lesquelles la commune nourrit des projets semblables mais moins certains : près de Rovéréaz, et entre le Signal de Sauvabelin et la Cité notamment.

Le peuple dans les branches

C'est un fait que l'arbre est appelé à être protégé, et que dans une cité de plus de cent mille habitants, le pouvoir n'a plus rien d'avant-gardiste à développer la verdure. Une nuit de mai 68 à Paris, la jeunesse française couchait trois ou quatre beaux acacias sur le boulevard Saint-Michel pour les besoins de ses barricades. Trois ans plus tard, une jeunesse comparable descendait dans la

rue pour monter dans les branches, à Genève, Bâle et ailleurs, pour autre chose que leur élagage. La contestation se trouverait-elle de nouveaux slogans, remettant en cause par un platane menacé, un siècle de spéculation arboricide ?

En matière d'espaces verts, les prises de conscience ont fait leur chemin et quelques pots de fleurs sur les balcons, c'est joli pour tout le monde, mais ça ne fait pas très sérieux pour parler de dépollution, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Quand on se souvient de la leçon d'histoire naturelle consacrée à l'assimilation chlorophyllienne, plus scientifiquement appelée photosynthèse, on situe davantage le débat. La plante qui absorbe le gaz carbonique de l'air et en rejette une grande partie de l'oxygène dans l'air ambiant fait apparaître une feuille comme un appareil à fabriquer de l'air pur. Son pouvoir est énorme. Face à la pollution atmosphérique, on mesure l'importance, en bordure d'avenues, d'arbres en nombre et feuillage suffisant. Hier arbre-agrément, aujourd'hui arbre-usine. La comparaison n'a rien d'exagéré, tant sont importants les bénéfiques échanges gazeux dont il est le siège. Avoir un arbre sous sa fenêtre est un privilège, ne pas en avoir en fait un sujet de revendication et l'arbre devient politique, comme bien d'autres choses dont on ne se doutait pas. «Feuille d'Avis de Lausanne»

L'avenir de la région de Lavaux

Qui ne connaît pas la beauté des paysages vinicoles de Lavaux et le charme des villages de Lutry, Cully, Riex, Epesses, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin ? Quelques-uns se souviennent peut-être du plan de cette région qui était affiché dans le pavillon de l'Aménagement du territoire, lors de l'Expo 64 à Lausanne. Ce plan montrait, d'une manière frappante, les dangers qui menacent cette contrée. Les vignobles bien orientés sont presque toujours recherchés pour la construction d'habitations. Aussi le risque d'une extension désordonnée des constructions y est-il particulièrement grand. Il faut donc remercier la Section de l'aménagement régional de l'Office cantonal vaudois de l'urbanisme d'avoir publié un ouvrage à ce sujet. Ce document, qui porte le titre modeste de «Etude d'un plan directeur – Lavaux», contient non seulement de nombreuses cartes, mais encore un texte explicatif qui

répond à toutes les questions que l'on peut se poser. On apprend ainsi que les investissements prévus se montent à 86 millions de francs pour les routes, à 36 millions pour les égouts et à 49 millions pour les écoles. Le dernier chapitre est consacré à l'analyse des problèmes concernant la réalisation des plans d'aménagement locaux et régionaux et de la garantie de la propriété. Les grandes difficultés rencontrées sont exposées sans détour. Les nouvelles solutions envisagées dans le canton de Vaud y sont présentées.

Cet excellent travail concernant Lavaux est un des meilleurs exemples d'aménagement national bien conçu. Il faut espérer qu'il ne constituera pas seulement un exemple pour d'autres aménagements régionaux, mais qu'il servira avant tout de base pour l'élaboration des plans d'aménagements légaux dans la région de Lavaux. Lavaux est un des éléments marquants de la région lémanique. Tout doit être mis en œuvre pour que sa beauté soit sauvegardée.

ASPAN